



Decision de justice rendue il y a un an

Par **decoudin magalie**, le **30/11/2017** à **14:52**

bonjour,

je me permet d'écrire ici car je ne sait plus quoi faire.

je suis passez en justice contre mon ancien propriétaire en 2016,la décision de justice a été rendue en novembre 2016,mon ancien propriétaire est condamner a me verser une somme d'argent,donec mon avocate a saisie un huissier de justice pour faire l'exécution forcée de la décision.

nous sommes fin novembre 2017 et malgré mes relances auprès de l'huissier et de mon avocate cela reste au point mort,soit disant l'huissier ne trouve pas ce monsieur hors moi de mes appels téléphonique a se monsieur se trouve bien a son domicile donc en gros elle lui a pas donner l'exécution forcée et me dit qu'elle va pas faire des pieds et des mains car vue que cela passe avec l'aide juridictionnel et bien l'état ne va pas dépenser pour si peu et mon avocate elle et bien me demande de lui envoyer un mail pour lui donner toute les informations que j'ai sur l'huissier en clair rien n'avance cela fait un an et rien.d'après mon huissier faut que je me fasse une raison que je n'obtiendrais pas mon du et surtout je me dit que la justice m'as donner raison et l'as condamner a me verser cette argent donc même si je passe par aide juridictionnel aurais je pas le droit a recuperer mon argent?je commence a désespérer et ne sait pas vers qui me tourner merci de vos aides et excusez moi si je publie au mauvais endroit